

CLERY EN VEXIN



***Bulletin Municipal
Janvier 2019***



Editorial

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux sincères et chaleureux de belle et bonne année, ainsi que de joies familiales pour 2019.

Que de chemins parcourus depuis mon premier mandat en 1989 ; les expériences successives m'ont appris qu'une stratégie s'inscrit sur le long terme et que pour y parvenir il faut être entouré d'une bonne équipe, sans laquelle ce développement n'aurait pu être assuré.

Je profite de cet éditorial pour vous annoncer que 2019 sonne la fin de 30 années à la tête de la Commune. Je ne me représenterai pas aux prochaines élections municipales début 2020.

Les projets de travaux pour cette dernière année de mandat seront la réfection de l'aire de jeux des enfants, l'enfouissement des réseaux rue du Bâtiment et la remise en état du tout à l'égout rue de la Fontaine d'Ascot.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Clérysiens ; qu'ils puissent rapidement s'intégrer à notre communauté et à la vie associative.

Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent à l'animation de notre village, les enseignants et le personnel communal qui remplissent leurs missions avec dévouements et compétences.

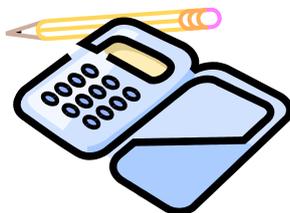
*Bonne lecture à toutes et à tous.
Très cordialement.*

*Le Maire,
Jacques Beaugrand*



Les finances locales

Le budget municipal



Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire, qu'il réalise en collaboration avec les adjoints et les conseillers municipaux. Après avoir débattu des orientations budgétaires, le budget est adopté lors d'une séance du conseil municipal. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'année civile. Il peut être ajusté en cours d'exercice par des décisions modificatives.

Il est élaboré en fonction :

- des priorités de la politique municipale,
- des possibilités financières de la commune,
- de l'obligation d'équilibre des comptes.

C'est un acte fondamental en ce sens :

- qu'il autorise juridiquement la commune à percevoir les recettes et à engager les dépenses,
- qu'il est un outil de contrôle de la gestion communale.

Contrairement au budget d'une entreprise, le budget communal se caractérise par sa division en deux parties :

- une section de fonctionnement, pour les opérations financières courantes (par exemple, en dépenses : chauffage, entretien, charges de personnel,... en recettes : dotations de l'Etat, encaissement des impôts et des loyers,...)
- une section d'investissement, pour les opérations financières ou patrimoniales importantes (en dépenses : réfection d'une route, rénovation d'un bâtiment, création d'un espace vert,...)

Le budget de l'année 2018 a été voté lors du conseil municipal du 27 mars. D'un montant total de 843 429 €, il se répartit en :

- 622 632 € en fonctionnement
- 220 797 € en investissement.

En plus du fonctionnement de l'exercice en cours, les élus ont aussi défini les priorités en matière d'investissement.

La commune de Cléry-en-Vexin dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes :

- Le budget principal (fonctionnement et investissement), qui traite l'activité de la commune.
- Un budget spécifique Assainissement (lui aussi divisé en fonctionnement et investissement).
- Un budget Centre Communal d'Action Sociale (fonctionnement et investissement)

Les économies faites sur les dépenses de fonctionnement permettent de financer les investissements et le remboursement des emprunts.



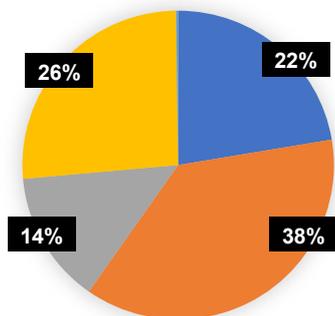
Les finances locales

Zoom sur le compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune sur une année. Le détail de ces recettes et de ces dépenses doit être en chaque point conforme à ceux du compte de gestion établi par le comptable du Trésor Public.

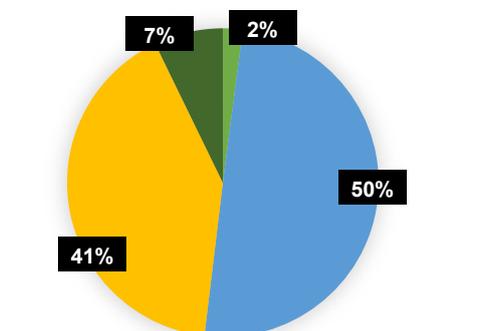
Compte Administratif 2017 - Section de fonctionnement

Dépenses



- Charges à caractère général
dont : achats, entretien, prestations,...
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
dont : cotisations aux fonds FNGIR, FPIC,...
- Autres charges de gestion courante
dont : subventions aux associations, syndicats et organismes intercommunaux, ...

Recettes



- Impôts et taxes
Impôts et taxes perçus par la commune
- Dotations & participations
Dotations versées par l'Etat et les collectivités
- Autres produits de gestion courante
Dont : revenus des locations
- Produits des services
dont : prestations fournies à la population (principalement les garderies)

Zoom sur les taxes locales

Taxe d'Habitation	12,04 %
Taxe foncière Bâti	9,46 %
Taxe foncière Non Bâti	44,70 %

Le montant des taxes locales que le contribuable doit acquitter résulte de la multiplication d'une base d'imposition par un taux d'imposition. Pour chacun de ces impôts, une référence commune, la valeur locative cadastrale, permet de définir la base d'imposition de chaque contribuable.

La part communale des taxes locales n'a pas augmenté en 2018.



Echos du Conseil

Recensement 2019



Le recensement de la population se déroulera dans la commune de Cléry-en-Vexin du 17 janvier au 16 février 2019. Muni d'une carte officielle, l'agent recenseur recruté par la mairie, François La Tour, se présentera à votre domicile durant cette période. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser via internet. Si vous ne pouvez pas effectuer ces démarches sur internet, il vous fournira les questionnaires papier à remplir et viendra les récupérer à un moment convenu avec vous.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Votre participation est donc essentielle.

Nids d'insectes



La capture ainsi que la destruction des nids de guêpes ou de frelons, chez les particuliers, ne relèvent plus directement des pompiers. Ainsi, lorsqu'ils reçoivent un appel pour une intervention, la recommandation des sapeurs-pompiers est de passer par un prestataire privé spécialisé dans la destruction des nids d'insectes.

Ces interventions sont payantes. Il est donc préférable de demander un devis avant toute intervention.

Si le nid se trouve dans un bâtiment public ou sur un espace public, prévenez le secrétariat de mairie qui fera intervenir les pompiers en fonction de l'urgence et de la gravité.

Concernant les essaims d'abeilles, un apiculteur peut se porter volontaire pour les recueillir et développer ainsi son rucher.

Travaux d'été



La commune a fait procéder à des travaux de peinture dans les locaux de l'école maternelle. Les deux classes, la salle de motricité, la salle polyvalente, la cuisine et les couloirs ont été repeints. Ces travaux, d'un montant de 21 450 euros HT, ont été effectués par l'entreprise Latis, artisan sur la commune. Une subvention de 10 725 euros a été versée par la Préfecture du Val d'Oise au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les travaux ont commencé début août afin que les locaux soient prêts pour accueillir les écoliers pour le jour de la rentrée scolaire.

La commune a laissé aux enseignants le soin de choisir eux-mêmes les couleurs : Blanc et Vert alcéa pour les deux classes.

Les élus remercient les agents communaux pour leur investissement dans le nettoyage des locaux.

Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Nadège BESLON, Georges VIALON, Jérôme GUERIN, Sophie BAGUET, Séverine DE SCHEPPER, Virginie LENGLET.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de « gueule » (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courrier ou les déposer au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal ou à la lettre d'informations (en cas de parution au cours de l'année), ou par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr

Les bulletins municipaux des années précédentes sont également disponibles en téléchargement (au format PDF) sur le site internet de la commune :

<http://www.clery-en-vexin.fr>



Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus lignes régulières à hauteur de 40,00 € (pour un coût global de 119 €) et les cartes Imagine'R à hauteur de 75,00 € (pour un coût global de 350 €). Par ailleurs, le Conseil Départemental accorde une subvention de 183 € aux collégiens sur le forfait Imagine'R. Le coût réel à la charge des familles est donc de 79 € pour la carte de bus lignes régulières et de 92 € pour la carte Imagine'R.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS ou à l'agence Imagine'R.

Noël des Anciens



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité honorer les anciens du village. Le CCAS a offert aux séniors un bon cadeau (valable dans le magasin Leclerc de Magny) d'une valeur de 60,00 €. Cette année, 48 Clérysiens ont bénéficié de ce bon de Noël.

Les séniors ont également été conviés à un goûter le vendredi 21 décembre 2018 à la salle du Préau. Pour beaucoup de participants, c'est une occasion rare de se rencontrer et de se retrouver pour partager ensemble un moment privilégié où l'on discute de tout et de rien ; on y évoque les souvenirs et les petits tracas de la vie !

Au menu de cet après-midi, petits fours, champagne et jus de fruits ont régalé les participants.



Recensement militaire



Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape importante du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Attestation de recensement

Cette attestation, fournie par la mairie, vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée,...).

Les données issues du recensement impliqueront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense

La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités civiles et militaires.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pièces à produire pour le recensement :

- Carte nationale d'identité du jeune
- Livret de famille

Conservez bien les attestations car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au Bureau du Service National :

Etablissement du Service National IDF
CS 10702
78013 Versailles Cedex



Echos du Conseil

Facebook

Mise en service à l'automne 2017, la Page Facebook de la mairie de Cléry-en-Vexin permet aux habitants de suivre l'actualité de la commune, de prendre connaissance des informations pratiques, de retrouver des liens vers les articles de notre site web et de découvrir quelques photos surprises.

N'hésitez plus, aimez la page, activez les notifications et participez à la vie de votre village sur les réseaux sociaux.



Page Facebook: @cleryenvexin

Répertoire Electoral Unique



Pour lutter contre l'abstention et réduire le nombre de non-inscrits, les conditions d'inscription sur les listes électorales sont assouplies depuis le 1^{er} janvier 2019. La loi institue un répertoire électoral unique (REU), dont elle confie la gestion à l'Insee.

Cette réforme renforce les prérogatives du maire et lui confie la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle institue une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle à posteriori sur les décisions du maire.

Dès le 1^{er} janvier 2019, les communes procéderont aux inscriptions et aux radiations et les transmettront sur le REU.

Prochaines échéances électorales : quand s'inscrire ?

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin. Ainsi, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.

A compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

Des conditions d'inscription sur les listes électorales assouplies :

- Les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (étudiants, jeunes travailleurs,...).

- La durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans.
- Le gérant d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale.
- Les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.
- Pour les Français résidant à l'étranger : à partir de 2019, ceux-ci ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ils devront donc choisir et ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient locaux ou nationaux.

Circulation



Lorsque nous sommes automobilistes, nous devons penser que de temps en temps nous sommes piétons ou cyclistes et que nos enfants ou petits enfants peuvent être mis en danger par une conduite irresponsable.

De la même manière, les deux-roues motorisés et les quads ne doivent pas mettre en danger les familles en empruntant les sentiers ou les espaces publics de notre village.

Ensemble, respectons les limitations de vitesse et les lieux fréquentés par les enfants (abords de l'école, parking, terrain de sport, aire de jeux, sentiers,...)

Stationnement



Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits prévus à cet effet et de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Il doit veiller à ne pas encombrer les trottoirs pour permettre une libre circulation des piétons, des poussettes et des personnes handicapées et laisser un libre accès aux garages.



Echos du Conseil

Couleurs du Vexin



Couleurs du Vexin, le magazine du Parc naturel régional du Vexin français ne sera plus distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Pour continuer à recevoir ce journal, remplissez le formulaire que vous trouverez sur

<http://www.pnr-vexin-francais.fr>

2019, une année d'élections !



Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai prochain afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.

Plusieurs changements par rapport aux élections de 2014 sont prévus, notamment l'abolition des circonscriptions régionales, le retour aux listes nationales et la possibilité de listes transnationales.

Les électeurs n'étant pas inscrits sur les listes électorales de la commune doivent le faire avant le 31 mars 2019 s'ils souhaitent voter lors de ce scrutin.

Travaux de voirie

L'entreprise de Travaux Publics DTP2i a mené des travaux de réfection de voirie au hameau du Tillay.

Les travaux sur la voie reliant le Tillay au cœur du village ont été financés par la Communauté de Communes Vexin Centre, tandis que les travaux de réfection de la place du hameau ont été pris en charge par la commune de Cléry-en-Vexin à hauteur de 1 830 euros (HT).

Circulation



Une mise en sens unique de la rue de la fontaine d'Ascot est actuellement en cours d'étude par la municipalité. L'objectif de cette modification est de faire cohabiter piétons et voitures en toute sécurité. En effet, il est fréquemment constaté que des véhicules stationnent dans cette rue ce qui rend le croisement des voitures difficile.

Le conseil municipal envisage donc de restreindre la circulation à la descente uniquement.

Haut débit pour tous dans le Val d'Oise



Depuis plusieurs mois, la fibre optique est tirée dans les rues de la commune. Les équipes de Val d'Oise Fibre finalisent actuellement le déploiement du réseau et les services Très Haut

Débit seront disponibles d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Pour bénéficier d'une connexion internet plus stable et plus rapide, il est nécessaire de se rapprocher des fournisseurs d'accès internet. Certains fournisseurs ont déjà signé un accord avec Val d'Oise Fibre. Ils seront présents dès l'ouverture du réseau. Il s'agit des opérateurs Knet, Nordnet, Videofutur et Ozone. D'autres prestataires arriveront au cours des mois suivants afin d'élargir l'offre de services proposée.

Boîte à livres

C'est tout près de la mairie que la boîte à livres sera installée dans les semaines à venir. Elle permettra à tout un chacun de prendre un livre, de le lire, de le remettre au même endroit, d'en déposer un autre, de le prêter à son voisin, ...

Les livres déposés devront être en bon état, c'est la seule contrainte fixée par l'équipe municipale.

C'est le principe du partage en toute liberté qui assurera le succès de cette boîte à livres, avec ce slogan : « Faites voyager vos lectures ! ».





Le cimetière de Cléry-en-Vexin

Afin de proposer un espace harmonieux et solennel pour le columbarium et le Jardin du Souvenir, la municipalité de Cléry-en-Vexin a bénéficié d'une aide financière du Parc naturel régional du Vexin français. Cette subvention, d'un montant de 6 825 euros, représente 50 % du montant global (HT) des travaux.

Finalisé durant l'automne, le columbarium comprend vingt-quatre cases intégrées dans des murs en moellons du Vexin surmontés d'un chaperon en tuiles plates.



Les familles désirant obtenir une concession funéraire dans le cimetière de Cléry-en-Vexin doivent s'adresser au secrétariat de mairie de la commune. La demande doit préciser la liste des ayants droits.

Le cimetière dispose :

- de concessions pour caveaux (durée 15, 30 ou 50 ans)
- d'un columbarium composé de cases familiales pour 4 urnes (durée 15 ou 30 ans)
- d'un Jardin du Souvenir

Le Jardin du Souvenir est prévu pour la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en ont manifesté la volonté.

Par délibération du 6 novembre 2018, le conseil municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs des concessions du cimetière :

Concessions funéraires	Habitants Cléry-en-Vexin	15 ans	150 €
		30 ans	300 €
		50 ans	500 €
	Extérieurs au village	15 ans	500 €
		30 ans	1 000 €
		50 ans	2 000 €
Cases de columbarium	Habitants Cléry-en-Vexin	15 ans	300 €
		30 ans	600 €
	Extérieurs au village	15 ans	900 €
		30 ans	1 800 €
Jardin du souvenir	Gratuité		



Environnement et Cadre de vie

Consignes de tri

DANS LE BAC JAUNE

le lundi (toutes les 2 semaines)



LES ERREURS du bac jaune



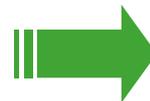
Sacs et films en plastique
Barquettes
(polystyrène et plastique)



Emballages sales/non vidés
Emballages produits
laitiers

DANS LE BAC VERT

le lundi (toutes les 4 semaines)



LES ERREURS du bac vert



Ampoules, vaisselle,
porcelaine



Pots en terre

La municipalité rappelle que les conteneurs n'ont pas vocation à rester continuellement sur les trottoirs. Ils doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tôt.



Cadre de vie

Règles de bon voisinage

Très attaché à la qualité de vie, à la quiétude et à l'environnement de notre village, le Conseil Municipal de Cléry-en-Vexin tient particulièrement au respect des règles de bon voisinage.

A travers cet article, nous souhaitons vous sensibiliser sur les règles de la vie collective dans notre village et attirer votre attention sur certaines gênes que peuvent occasionner les nuisances sonores, le jardinage et le bricolage.

Nuisances sonores

Si le bruit fait partie de notre environnement, il peut, au-delà d'un certain seuil, devenir inacceptable pour vos voisins. Quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, certains bruits de comportement peuvent apporter une gêne en raison de leur durée, de leur répétition et/ou de leur intensité.

Vous trouverez dans l'encadré ci-dessous la liste des sources sonores qui peuvent être considérées comme bruits de voisinage.



- Son des appareils hifi et de musique (chaîne hifi, radio, jeux vidéo, ...)
- Fonctionnement d'outils de bricolage ou de jardinage
- Cris d'animaux et principalement les aboiements des chiens
- Conversations à voix haute, cris, chants, jeux bruyants sur la voie publique ou dans les jardins
- Bruits de chocs
- Pratique d'un instrument de musique
- Activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation, ...
- Circulation et véhicules motorisés

Bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer des nuisances sonores (tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, disqueuse, ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Quelques conseils pour bien vivre ensemble

La vie est faite à la fois de respect et de tolérance.

Souvenez-vous qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné, s'il reste occasionnel. Par exemple, prévenez vos voisins en cas de travaux, de fêtes, ...

Si un bruit particulier, par sa durée, sa répétition, ou son intensité, porte atteinte à votre tranquillité : rencontrez l'auteur du bruit pour l'informer de la gêne subie et pour rechercher avec lui des solutions amiables satisfaisantes.



Environnement et cadre de vie

Dépôts sauvages



Durant l'été 2018, la municipalité ainsi que de nombreux habitants de Cléry-en-Vexin utilisant les chemins ont constaté des dépôts sauvages de gravats et d'encombrants sur un chemin situé entre le village et le bois de Morval.

La municipalité rappelle qu'au-delà de l'atteinte portée à l'environnement par le risque de pollution des sols et par la dégradation des paysages, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le

nettoyage des sites concernés. Ces dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Le Parc naturel régional du Vexin français lutte contre le réchauffement climatique



Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est inscrit dans la Charte du Parc naturel régional du Vexin français. Son objectif est de lutter contre le réchauffement climatique sur le territoire au travers d'un programme d'actions.

Celles-ci sont au nombre de 50 et se répartissent sur six grands axes.

- **L'urbanisme durable:** Il s'agit pour le Parc de maîtriser la consommation d'espaces, avec pour résultats tangibles la densification des superficies déjà urbanisées (plutôt que leur extension) et la restitution de surfaces aux zones agricoles ou naturelles.
- **Le patrimoine bâti.** Le parc immobilier du Vexin français étant assez ancien, le Parc propose aux particuliers des aides aux projets d'amélioration énergétique, et accompagne les communes sur les plans technique et financier.
- **Les énergies renouvelables.** Dans ce domaine, trois actions ont été jugées prioritaires. Il s'agit du développement de la méthanisation dans les exploitations agricoles, du développement du photovoltaïque mutualisé sur des bâtiments publics ou agricoles, ou en « centrales photovoltaïques villageoises », (développer les énergies renouvelables en associant citoyens, collectivités et entreprises locales). La troisième action est le soutien à la filière bois-énergie.
- **Economie et consommation.** Cet axe comporte notamment le soutien aux communes pour parvenir au « zéro phyto » pour l'entretien de leurs espaces extérieurs.
- **Agriculture et alimentation.** L'action principale concerne la promotion d'agro-matériaux (paille, chanvre, laine de lin...), auprès des particuliers qui les utilisent ainsi que la formation des entreprises.
- **Mobilité et transports.** Les habitants du Vexin, comme ceux des autres Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, sont confrontés à des difficultés de déplacement. Pour y faire face, le Parc a lancé l'expérimentation d'un système de covoiturage (Covoit'ici). Il encourage par ailleurs l'utilisation de véhicules à énergie propre (électricité, biogaz) et la micro-mobilité, par la promotion du Vélo à assistance électrique.



Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

En préambule de ce traditionnel message de début d'année, je souhaite remercier chaleureusement l'équipe de bénévoles qui se donne sans compter tout au long de l'année pour vous proposer des animations variées.

Mes remerciements se tournent également vers tous les bénévoles d'un jour, qui par leur aide précieuse assurent le succès des manifestations clérysiennes.

Outre la convivialité et les retrouvailles entre voisins, certaines de ces animations nous permettent également de financer des équipements et du matériel collectif. Ce fût ainsi le cas en 2018, avec l'acquisition par le Comité des Fêtes - Foyer Rural d'un écran de vidéoprojection et d'une sonorisation qui permettront de dynamiser nos animations.

L'équipe du CFFR a à cœur d'inventer et de proposer de nouvelles activités pour les Clérysiens. Pour cela, nous avons besoin de renfort et d'idées nouvelles. N'hésitez pas à nous contacter.

Le Conseil d'Administration du CFFR vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2019 vous apporte, santé, joie et prospérité dans vos réalisations professionnelles et dans vos projets personnels.

Bonne année 2019 à tous,

Jérôme GUERIN
Président du CFFR



Composition du Conseil d'Administration

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| • Jérôme GUERIN | Président |
| • Franck DELORME | Vice-Président |
| • Cindy GALLARDO | Trésorière |
| • Séverine DE SCHEPPER | Trésorière adjointe |
| • Eric DROMAS | Secrétaire |
| • Priscilla BROUC | |
| • Nadège BESLON | |
| • Catherine CHEVALIER | |
| • Flore QUILLET-JACQUOT | |
| • Maxime URIE | |
| • Sylvie THOMAS | |
| • Georges VIALLO | |

Comment adhérer ?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 10,00 € pour les adultes et de 6,00 € pour les enfants.

Appel à projets

- **Vous avez une idée ou une compétence,**
- **Vous souhaitez organiser un événement festif, culturel ou sportif**
- **Vous souhaitez créer une activité régulière**
- **Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village**

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

**L'aventure vous tente ?
contactez Jérôme GUERIN
au 06.89.74.84.97**

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 30 Juin 2019



Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

C'est dans une école toute "neuve" aux couleurs pastel que les élèves de l'école de Cléry ont fait leur rentrée scolaire, les yeux écarquillés par un tel changement!

Cette année, les classes ont entamé un "voyage à remonter le temps". Après les dinosaures, les hommes préhistoriques et les Égyptiens, les 20 Petits-Moyens et les 24 Grands-CP travailleront sur les Gaulois, le Moyen Age, les temps modernes avant d'aborder l'époque contemporaine. Ainsi, les enfants auront l'occasion de sortir au Musée archéologique de Guiry-en-Vexin, au musée de l'Outil de Wy-dit-Joli-Village, de visiter un "vrai" château et de comparer le village de Cléry autrefois et aujourd'hui grâce aux photos recueillies lors du week-end du patrimoine.

L'école adhère toujours à l'USEP et participera à une rencontre "Athlétisme" au CDFAS d'Eaubonne en mars ainsi qu'à une course d'orientation "Petit Poucet" en mai.

Une année bien remplie donc, que l'on souhaite pleine de réussite et de découvertes pour tous les élèves du RPI !



Visite du Père Noël à Arthies



Visite du Père Noël à Cléry



Remise des prix à l'école maternelle



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Vendredi 2 février 2018 - Soirée Belote



En ce début février, les équipes étaient venues de tous les horizons pour disputer le concours de belote organisé dans la salle polyvalente.

L'affluence était telle que les bénévoles du Comité des Fêtes - Foyer Rural avaient dû rajouter tables et chaises à la dernière minute !

Au terme de 4 tours de 12 donnes, ce sont Cédric et Peggy Valdenaire qui sont arrivés en tête et qui se sont vus remettre un bon cadeau pour un repas pour 2 personnes au Restaurant La Pétille de Magny-en-Vexin. Les 68 participants ont été récompensés par différents lots.

Dimanche 11 février 2018 - Loto des Enfants



C'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulé le « Loto des Animaux », réservé aux enfants de 5 à 16 ans, à la salle Polyvalente, le dimanche 11 février 2018. C'est grâce à la générosité des commerçants et des entreprises démarchées par les membres du Comité des Fêtes - Foyer Rural que l'après-midi fut un succès. Ces belles contributions ont permis d'offrir de jolis prix.

Parmi les principaux lots, le PC portable a été remporté par Aline HUIN.

Dimanche 11 février 2018 - Sortie au Paradis Latin

Pour débiter l'année sur une touche festive et sur un moment de convivialité, le Centre Communal d'Action Sociale de Cléry-en-Vexin a proposé une sortie au Paradis Latin aux habitants. Cette fête s'est déroulée au cours d'un déjeuner dans le cabaret parisien, le dimanche 11 février 2018.

Pour un meilleur confort et pour permettre la participation du plus grand nombre, le CCAS a pris en charge les frais de transport en car ainsi qu'une contribution financière pour le déjeuner spectacle.

L'ensemble des participants a pu ainsi engranger de belles images en souvenir.



Un French Cancan à couper le souffle !



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 14 avril 2018 - Sortie au Parc Saint Paul



Pour sa première sortie de l'année, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a organisé une sortie au Parc Saint Paul, près de Beauvais, le samedi 14 avril 2018.

Une vingtaine de clérysiens a pu profiter d'un parc d'attractions quasiment privatisé tout au long de la journée avec le Coaster Formule 1, la Tour Descente Extrême, la Grande Roue et la Maison Foldingue.

L'Aqua splash et l'Arche de Noé leur ont procuré rires et moments de folie. Le déjeuner pique-nique s'est déroulé sur le parc.

Dimanche 1^{er} avril - Chasse aux œufs

Dans le but de perpétuer la tradition, le Comité des Fêtes - Foyer Rural a organisé sa chasse aux œufs dans les rues et sur l'aire de jeux du village. De nombreux enfants, accompagnés de leurs parents, ont répondu présent et c'est sous un ciel mi-figue mi-raisin que l'aventure a commencé. Il s'agissait pour les participants de trouver les œufs éparpillés. Munis d'un panier ou d'un sachet, les enfants se sont rapidement mis en mouvement et ont arpenté le village dans tous les sens. Dès le panier rempli, ils se sont empressés de les remettre aux organisateurs. La collecte a ensuite été répartie équitablement entre tous les enfants. Les meilleurs « chasseurs » ont été récompensés par une poule en chocolat.

Origine de la tradition :

Par le passé, les enfants de chœur parcouraient les villages lorsque les cloches partaient pour Rome, à Pâques. L'angélus ne sonnant plus, c'était à ces enfants (souvent les garçons) d'avertir les habitants avec des crécelles. Le samedi, en récompense pour avoir accompli cette tâche, les habitants leur donnaient de vrais œufs.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 6 mai 2018 - Randonnée familiale

La première randonnée familiale du Comité des Fêtes - Foyer Rural a été une belle réussite puisque les participants avaient répondu présent. En effet, plus d'une vingtaine de marcheurs sont partis pour une balade d'une dizaine de kilomètres autour du village, préparée par Eric Dromas.

Ils ont emprunté des sentiers qui les ont menés à la rencontre de la nature, de son histoire, de sa culture et de son patrimoine que



certains et certaines ne connaissaient pas. Après l'effort, est arrivé le temps du réconfort avec le repas partagé au bois de Morval sous un soleil éclatant. L'après-midi s'est terminé par une dégustation de gaufres improvisée et par le souhait de renouveler cette sympathique journée en 2019 !

Jeudi 7 juin 2018 - Conseil Intercommunal des Jeunes

Une cérémonie organisée le jeudi 7 juin 2018, dans la cour du siège de la communauté de communes Vexin centre, a été l'occasion de remettre les écharpes aux jeunes délégués du Conseil Intercommunal des Jeunes.

Nadine NINOT, coordinatrice du CIJ, a appelé l'une après l'autre les communes afin que les maires accompagnés du Président Michel GUIARD remettent les écharpes à leurs délégués avant de poser pour la photo souvenir.



Michel GUIARD, Nadine NINOT et les membres du CIJ

Le CIJ permet aux jeunes à partir de 12 ans d'exprimer leurs idées, d'enrichir la politique jeunesse en proposant et en organisant des événements au sein du territoire.

Les 35 communes de la CCVC ont chacune au moins un représentant (et éventuellement un ou plusieurs suppléants), celui-ci siège au sein du CIJ pour une durée de 2 ans.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 26 mai 2018 - Jeux Intervillages

Mission réussie pour la commune de Sagy qui devait organiser les 15^{èmes} Jeux intervillages, puisque les organisateurs ont accueilli plus de 250 enfants sur le champ de foire du village.

Chaque village avait formé ses équipes par tranches d'âge et chacune d'elles devait se présenter sur les stands des autres communes pour concourir dans des jeux ludiques, sportifs ou intellectuels.

Désireux d'assurer le spectacle, les organisateurs avaient fait le choix d'une épreuve spectaculaire pour le jeu des Elus. Ainsi, les maires ou leurs représentants ont eu à démontrer leur adresse dans le jeu du tiercé. L'objectif était de faire avancer le plus vite possible un cheval de bois à l'aide d'une corde.

Après une journée épique, c'est la commune de Courcelles-sur-Viosne qui est montée sur la 1^{ère} marche du podium. Elle devance les communes de Le Perchay-Gouzangrez et d'Avernes.



Dimanche 24 juin 2018 - Brocante

Le temps était propice à une balade à la campagne pour l'édition 2018 de la brocante de Cléry-en-Vexin. Pour l'occasion, plus de 160 exposants étaient présents cumulant près de 900 mètres linéaires de stands.

Comme chaque année, l'organisation s'est montrée au top grâce à de très nombreux bénévoles dévoués à leurs tâches.

Même si les visiteurs chipotent sur les prix, les exposants interrogés disent être contents de leurs ventes !!!



Belle affluence, rue de la Fontaine d'Ascot



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 6 octobre 2018 - Ginette la Reine des Boulettes



Invité par les Foyers Ruraux de notre secteur d'animation à la salle des fêtes de Commeny ce drôle de personnage, interprété par Valéry Marigny, a déclenché l'hilarité du public.

« J'ai commencé à raconter des bêtises entre amis et en famille. Puis j'ai créé deux, trois sketches, Ginette est née il y a 20 ans » raconte l'artiste. Dans ce spectacle détonnant, Ginette a la soixantaine un peu niaise mais terriblement futée, avec son franc-parler décapant... Mariée avec Fernand, elle raconte toutes ses histoires du quotidien, avec ses voisins, Simone et Maurice...

Ses interventions dans le public et ses invitations faites aux spectateurs de partager la scène avec elle, déclenchent le fou rire général. Plus de 120 spectateurs ont passé une excellente soirée.

Mardi 31 octobre 2018 - Halloween



Comme chaque année, petits et grands ont partagé un monstrueux moment de convivialité et de bonne humeur à la salle du Préau à l'occasion d'Halloween. Avant de parcourir les rues du village pour une chasse aux bonbons nocturne, les monstres en tous genres, sorcières, morts vivants, Dracula,... se sont retrouvés pour des ateliers créatifs. D'autres enfants ont profité d'un atelier maquillage pour parfaire leur déguisement.

Munis de seaux, de sachets, cette troupe effrayante a ensuite sillonné les rues du village scandant à tous ceux qui se trouvaient sur son passage : « des bonbons ou un sort ». Au hasard des rues, on pouvait également croiser un homme effrayant qui tirait derrière lui un paquet très

bizarre. La soirée s'est achevée par un boum au son de rythmes endiablés et par la remise du prix du « plus affreux déguisement » à Axel Legrand.

Pour dissuader les enfants qui réclamaient des bonbons, les décorations sur le thème d'Halloween ont fleuri un peu partout dans le village. Bravo aux décorateurs clérysiens pour leur originalité.



Rue du logis



Grande Rue des Tavernes



Rue du Bois de Morval



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 - Journées du Patrimoine

A l'occasion des Journées du Patrimoine, la salle polyvalente a accueilli une rétrospective intitulée : « Cléry en images, Hier et aujourd'hui ».

A travers une soixantaine de clichés, cette exposition a permis aux visiteurs d'apprécier le village sous un autre jour et de découvrir des vues aériennes de Cléry-en-Vexin ainsi que des reproductions de cartes postales anciennes datant des années 1900 et du milieu du XX^{ème} siècle.

Un tirage au sort, effectué parmi les 160 visiteurs, a récompensé trois Clérysiens (M. Jean-Michel Crumois, M. Jean-Claude Cahagne, M. Didier Susset) qui se sont vus remettre des prises de vue aériennes du village.



Dimanche 11 novembre 2018 - Centenaire de l'Armistice

A l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre, les enseignants de l'école primaire d'Arthies et de Wy-dit-Joli-Village ont fait travailler leurs élèves sur le thème de la guerre de 1914–1918. Ce long travail de préparation a permis à quelques élèves d'assister et de participer à la cérémonie du 11 novembre.

Après le dépôt d'une gerbe devant la stèle « à la mémoire de tous les combattants », et la lecture du message du Président de la République par Monsieur le Maire de Cléry-en-Vexin, les écoliers ont interprété la Marseillaise. Autour du monument, on notait la présence des conseillers municipaux, de M. le Maire et de quelques habitants.

La cérémonie s'est terminée dans la salle du conseil autour d'un verre de l'amitié.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 2 décembre 2018 - Un cirque à Cléry

Pour le plaisir des petits et des grands, un cirque s'est installé début décembre sur le parking de l'école de Cléry-en-Vexin. Dès le vendredi, les enfants de l'école maternelle ont visité les coulisses du chapiteau et ont rencontré des animaux peu communs sur la commune (lamas, poneys, chameaux, dromadaires,...).

Durant tout le week-end, les routes et chemins du village ont été sillonnés pour annoncer l'évènement. Le dimanche 2 décembre, pendant près d'une heure trente, le public a pu découvrir un spectacle de cirque traditionnel sous un chapiteau volontairement intimiste d'une centaine de places.

Cavalerie, animaux exotiques, jongleurs, équilibristes... une dizaine de numéros composait ce spectacle familial.



Le cirque s'est installé pour une unique représentation sur le parking de l'école.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 16 décembre 2018 - Spectacle de Noël

A l'approche des fêtes de Noël, la municipalité de Cléry-en-Vexin avait concocté une animation ciné-goûter pour les enfants et les adolescents du village.

Dans une salle polyvalente transformée pour l'occasion en salle de cinéma par l'équipe municipale, les adolescents ont pu découvrir le film Jumanji - Bienvenue dans la Jungle.

En milieu d'après-midi, les plus petits ont regardé le film l'Etoile de Noël.

Mais la fête n'aurait pas été complète sans la visite du Père Noël, venu apporter des friandises à tous les enfants, pendant que les élus préparaient le goûter et les pop-corn dévorés par les enfants en un tour de dents.

Tous ont pu remercier le Père Noël et bénéficier d'une belle photo à ses côtés.



Samedi 8 décembre 2018 - Téléthon

6 630 euros, c'est le montant des dons et recettes récoltés par les manifestations organisées sur les communes de Cléry-en-Vexin et de Guiry-en-Vexin.

Sous l'égide du Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, les Scouts et Guides de France, les Tortues du Vexin et la commune de Guiry-en-Vexin s'étaient regroupés pour récolter le plus d'argent pour le Téléthon.

Parcours VTT, soirée choucroute, vente de croissants, vente de nichoirs à oiseaux, urnes pour les dons..., de nombreuses animations ont jalonné la journée. Sans oublier, bien sûr, le loto des saveurs de Guiry-en-Vexin qui a rapporté à lui seul, 1500 €.



Bravo à tous et merci pour votre générosité.



Un peu d'histoire

Les chemins de fer dans le Vexin : Un tortillard à Cléry



La première moitié du XX^{ème} siècle a vu la France se couvrir de multiples lignes de chemins de fer secondaires, petits trains tacots ou tortillards, aujourd'hui disparus. A coté des grands axes et dès la fin du XIX^{ème} siècle, le besoin apparaît de lignes plus modestes, pour desservir des bassins de population plus réduits, ou pour compléter le réseau des grandes lignes. Ainsi, dans le Vexin, plusieurs lignes sont envisagées pour permettre aux agriculteurs de fournir des betteraves aux distilleries et sucreries et des pommes de terre aux féculeries.

Après diverses initiatives individuelles, le Conseil général de Seine et Oise met à l'étude un réseau départemental en 1890, qui aboutit à une déclaration d'utilité publique en 1907.

La concession est donnée à Messieurs Seydoux et Monod, qui ont été remplacés en 1909 par la compagnie des chemins de fer de grande banlieue (CGB). La ville de Meulan va être desservie par plusieurs lignes dont la ligne nord : Meulan-Sagy, avec bifurcation vers Magny-en-Vexin et Pontoise. La ligne Sagy-Pontoise, longue de 15 kilomètres, ouvre le 4 décembre 1912 et dessert les communes de Menucourt, Courdimanche, Puiseux, Gency et Cergy.

Le tronçon de la ligne Meulan-Sagy-Magny, d'une longueur de 27 kilomètres, est inauguré le 1^{er} août 1913. Cette ligne traversait de nombreux villages du Vexin parmi lesquels Avernes, Wy-Dit-Joli-Village, Cléry, Banthelu, et Charmont. A cette époque, trois dessertes quotidiennes relie la halte de Cléry-en-Vexin. Il faut ainsi compter une vingtaine de minutes pour rejoindre Magny, plus d'une heure pour rejoindre Meulan et près de deux heures pour rejoindre Pontoise.

CHEMINS DE FER DE GRANDE BANLIEUE									
MEULAN A MAGNY									
De Meulan	25	28	31	34	37	40	43	46	49
Meulan C.G.B. dep.	8 25	13 25	18 55						
Tessancourt halte	8 30	13 30	19 00						
Gauloucourt halte	8 35	13 35	19 05						
Sagy (2)	8 40	13 40	19 10						
Longuesse halte	8 45	13 45	19 15						
Wy dit Joli Village	8 50	13 50	19 20						
Théméricourt halte	8 55	13 55	19 25						
Avernes	9 00	14 00	19 30						
Théméricourt halte	9 05	14 05	19 35						
Wy dit Joli Village	9 10	14 10	19 40						
Cléry halte	9 15	14 15	19 45						
Banthelu halte	9 20	14 20	19 50						
Charmont halte	9 25	14 25	19 55						
Magny (6)	9 30	14 30	20 00						

Horaire des trains en 1913

Les années 1920/1930 voient arriver l'automobile, symbole de modernité, et avec elle la concurrence routière. Les capacités des automobiles et des camions deviennent une menace pour les tacots et pour les tortillards des lignes secondaires. Certaines dessertes voyageurs sont assurées par des autocars. La Seconde Guerre Mondiale va apporter un court sursis au transport ferroviaire dans le Vexin. En 1939, puis pendant l'occupation, la concurrence routière est neutralisée par manque de carburant, ainsi, le réseau poursuit son activité tant bien que mal. Après la Libération, le réseau sera fermé progressivement, entre 1946 et 1949, dans l'indifférence générale.



La gare d'Avernes en 1947



Halte de Cléry-Banthelu

De nos jours, La gare de Cléry-Banthelu est toujours visible et se trouve au croisement des routes reliant Wy-dit-Joli-Village à Banthelu et Cléry-en-Vexin au Bois de Morval.



Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2019

Janvier



Galette des Rois

Février



Belote

Avril



Loto des enfants



Loto



Chasse aux œufs

Mai



Repas du Muguet



Sortie Canoë sur l'Epte



Fête des Voisins



Jeux Intervillages

Juin



Randonnée champêtre



Sortie à Amiens



Brocante

Septembre



Pétanque

Octobre



Halloween

Décembre



Téléthon



Soirée dégustation



Spectacle de Noël



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !

- 19 mars 2018 Tommy THALY
- 23 août 2018 Nour MESSAHLI
- 24 août 2018 Eliott PICHON
- 6 novembre 2018 Marie ROSE
- 18 novembre 2018 Mélya BENAMARA

Mariages :



Toutes nos félicitations !

- 10 mars 2018 Elysa^beth GALAS
David ELMAUER
- 21 avril 2018 Michèle KING
Jacky CHAUDRON

PACS :



Toutes nos félicitations !

- 30 octobre 2018 Saskia CRENN
Paul PIU

Décès :



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

- 16 janvier 2018 Jeannine DEGOUL



Infos Pratiques

MAIRIE

4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLÉRY-EN-VEXIN

Tél : 01.34.67.42.38 – Fax : 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>



Page Facebook: @cleryenvexin

<u>Secrétariat de Mairie :</u>	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi Jeudi	de 09h00 à 12h00 de 17h00 à 19h00
<u>Permanence du Maire :</u>	Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.	

Autres numéros utiles

<u>Ecole Maternelle et Primaire de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46
<u>Enedis - Service Dépannage</u>	09.72.67.50.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Vexin Centre</u>	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	3631
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</u>	01.34.46.83.99
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.10.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88
<u>Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères</u>	01.34.66.18.40
<u>Croix-Rouge (Délégation du Vexin français)</u>	01.30.39.88.49

